

Le témoin

de la semaine

NICOLAS BONNAND

Dirigeant des Transports Bonnand (69)



DR

Depuis le mois de janvier, les volumes enregistrés pour l'activité granulat sont stables en dépit des grèves et de l'organisation de l'Euro de football. Depuis juin, nous sommes en flux tendus parce que les mises en chantier sont organisées au dernier moment. Dans la mesure où les pics d'activité ne sont pas durables, l'offre tarifaire est toujours aussi basse. Elle est entre 5 et 10 % en dessous du marché. Le plan de relance autoroutier, initié par le gouvernement, ne porte pas encore ses fruits dans la région Rhône-Alpes Auvergne, cette année. En réalité, peu de projets rhônalpins pourraient avoir des retombées économiques. Je me demande où va l'argent public car notre réseau routier secondaire, à la charge des collectivités locales, se dégrade de plus en plus. Les mises en chantier pour le réseau secondaire feraient du bien à l'activité BTP. En ce qui concerne le fret palettisé, les volumes enregistrés ont été corrects au premier trimestre, mais je ne vois pas de reprise économique à court terme. Je suis toujours à la recherche de croissance externe et d'affrètement (25 % du CA). Au reste, je ne constate pas d'impact dû à la baisse du prix du carburant sur la trésorerie. Je ne suis pas parvenu à imposer une indexation gazole à plus de 30 à 40 % de ma clientèle. À mon avis, mes collègues transporteurs ne font pas mieux. Ne nous leurrions pas. Il me paraîtrait judicieux de réaliser une enquête de fond sur l'indexation carburant dans le TRM français. Nous avons récupéré 1,5 % de marge auprès de clients non indexés, mais ce taux correspond en réalité à des hausses tarifaires que nous n'avons pas passées depuis 2013.

REPÈRES

- **Siège** : Saint-Pierre-de-Chandieu
- **Siège** : 5,8 M€
- **Parc** : 42 moteurs
- **Effectif** : 47 salariés
- **Activités** : bennes TP, fret palettisé

Exploitation

FORMULATION TRINOME DU PRIX DE REVIENT (en €) mars 2016		Coût pour			Coût fixe
		1 km parcouru		1 heure de temps de service	journalier (véhicule + structure)*
		avec péages	hors péages		
Camion remorque	porte-voitures 35 t	0,531	0,470	22,68	186,37
	avec groupe réfrigérant 40 t	0,441	0,353	25,11	224,73
Tracteur semi-remorque	benne TP 40 t	0,592	0,578	18,53	144,69
	benne céréalière grand volume	0,599	0,542	22,28	163,24
	chassis porte-conteneur 40 t	0,532	0,482	20,90	167,77
	citerne inox liquide alimentaire 40 t cylindrique droite	0,475	0,406	24,56	170,76
	Ensemble 40 t longue distance (05/16)	0,454	0,374	23,11	163,69
	Ensemble porteur 19 t régional (05/16)	0,331	-	18,28	187,37
	Ensemble articulé 40 t régional (05/16)	0,453	0,403	19,69	162,78

* Hors coûts salariaux du conducteur - Source : CNR

Social

SMIC HORAIRE INTERPROFESSIONNEL

9,67 € depuis le 01/01/16

TAUX HORAIRE PERSONNEL DE CONDUITE⁽¹⁾

Coef. 110 à 120M : 9,68 €

Coef. 128M : 9,71 €

Coef. 138M : 9,73 €

Coef. 150M : 10,00 €

⁽¹⁾ depuis le 01/01/16

Accord du 3/11/15, étendu par arrêté du 4/04/16

PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE

3 218 €/mois depuis le 01/01/16

FRAIS DE DÉPLACEMENT^(*)Indemnité de repas⁽¹⁾

13,32 € à compter du 01/02/16

Indemnité de repas unique⁽¹⁾

8,20 € à compter du 01/02/16

Indemnité spéciale⁽¹⁾

3,61 € à compter du 01/02/16

Indemnité de casse-croûte⁽¹⁾

7,22 € à compter du 01/02/16

FRAIS DE GRAND DÉPLACEMENT^(*)1 repas + 1 découcher⁽¹⁾

42,60 € à compter du 01/02/16

2 repas + 1 découcher⁽¹⁾

55,92 € à compter du 01/02/16

⁽¹⁾ Indemnités majorées de 18 % en cas de déplacement à l'étranger.

* Accord du 7/01/2016, en attente d'extension

RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES GARANTIES TRM *

Conducteur 150 M (151,67 h)

18 746,40 € depuis le 01/01/16

Conducteur 150 M (169 h)

21 423,59 € depuis le 01/01/16

Conducteur 150 M (200 h)

26 635,80 € depuis le 01/01/16

Employés 148,5 M (151,67 h)

18 746,41 € depuis le 01/01/16

T.A.M. 225 (151,67 h)

27 444,75 € depuis le 01/01/16

* Accord du 3/11/2015 étendu par arrêté du 4/04/16

RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES GARANTIES LOGISTIQUE *

Prép. de commandes 115 L (151,67 h)

18 676,87 € depuis le 01/04/15

Chef d'équipe 157,5 L (151,67 h)

21 305,72 € depuis le 01/04/15

* Accord du 15/03/2015, en attente d'extension

TAUX HORAIRE DÉMÉNAGEMENT *

Chef d'équipe conducteur super lourd (coef. 150 DC2)

10,61 €/h depuis le 26/03/2014

Déménageur professionnel Chauffeur PL (coef. 138 DC1)

10,05 €/h depuis le 26/03/2014

* Accord du 29/04/2015, étendu par arrêté du 26/03/16